

Renseignements généraux

À noter que pour auditionner au CEAO, l'élève doit être inscrit (ou s'inscrire en même temps) à l'école secondaire publique De La Salle.

Dates des auditions annuelles

- Les auditions d'entrée au CEAO ont lieu annuellement sur rendez-vous en hiver en prévision de l'année scolaire suivante. Si, suite à ces auditions, des places s'avéraient vacantes dans certaines disciplines, le CEAO propose alors une deuxième série d'auditions en mai.

Au début de l'année scolaire visée, une troisième série d'auditions est offerte exclusivement aux nouveaux élèves de l'année en cours. Toutefois, si des places s'avéraient vacantes dans certaines disciplines, alors le CEAO se réserve le droit d'ouvrir des auditions à toute la population de l'école (9^e à 12^e) dans ces disciplines spécifiques.

Exigences académiques

Afin de demeurer au CEAO, le candidat doit respecter les exigences suivantes :

- Itinéraire pour l'obtention du Diplôme des écoles secondaires de l'Ontario
- Maintenir une moyenne globale d'au moins 70% dans les matières académiques (mathématiques, sciences, sciences sociales, anglais, français)
- Respecter ses engagements aux activités du CEAO
- Maintenir un équilibre sain entre ses intérêts et apprentissages académiques – théoriques ou pratiques – et artistiques.



DEPUIS 1983

CENTRE
D'EXCELLENCE
ARTISTIQUE
DE L'ONTARIO



ÉCOLE
secondaire
publique
DE LA
SALLE

Auditions – Renseignements généraux

Processus d'inscription à l'École secondaire publique De la Salle et au Centre d'excellence artistique de l'Ontario

Pour les élèves qui ne sont pas inscrits à DLS au moment de l'audition, il est obligatoire de demander simultanément l'inscription à l'école et au Centre d'excellence artistique de l'Ontario. Les différents formulaires sont disponibles au secrétariat de l'école.

A. Pour l'inscription à l'école, l'élève devra présenter :

1. Formulaire d'inscription à l'école et autres pièces d'identification (voir documents d'inscription)
2. Dernier bulletin ou relevé de notes
3. Feuille de choix de cours pour l'année académique visée

B. Pour l'inscription au Centre d'excellence artistique de l'Ontario (CEAO), l'élève devra présenter :

1. Formulaire de Demande d'audition au CEAO
2. Documents requis par la/les discipline(s) choisie(s) [voir feuillet *Contenu des auditions*]

Les élèves inscrits à DLS au moment de l'audition ne doivent présenter que les documents décrits en B.

Forme des auditions

- Pour toutes les disciplines, les candidats seront classés par un jury selon le potentiel artistique démontré à l'audition. Il n'est pas obligatoire de posséder une formation artistique antérieure pour être admis au CEAO, mais il importe de démontrer du potentiel d'apprentissage. Pour une description détaillée des auditions pour chaque discipline, consulter la fiche *Contenu des auditions* incluse dans la pochette.
- L'élève peut soumettre une demande d'audition dans un maximum de deux disciplines artistiques. Si un élève est accepté dans les deux disciplines, celui-ci est automatiquement inscrit dans la discipline de son premier choix. Toutefois, le candidat pourra, lors de la réception par courrier de la décision du jury, confirmer ou modifier son choix de discipline.

Recommandation annuelle du CEAO

- L'élève s'inscrit au CEAO une année à la fois et peut poursuivre son programme en quatre ans après avoir reçu, à la fin de chaque année scolaire, la recommandation de ses enseignants.
- L'élève peut quitter le Centre avec l'appui de ses parents **en fin d'année scolaire ou avant l'échéancier des changements de cours en début d'année scolaire**, en complétant le formulaire de Retrait du CEAO. **Aucun retrait demandé par l'élève en cours d'année scolaire ne sera accepté.**

Frais annuels par discipline

- Coûts par année scolaire pour les frais de concentration, sorties éducatives obligatoires, matériel ou autres exigences de la discipline :

Centre d'excellence artistique de l'Ontario 9^e à 12^e année Description des cotisations obligatoires par concentration

Concentration	Cotisations obligatoires		Description des cotisations
	9 ^e année	10 ^e à 12 ^e année	
Musique vocale	125 \$	110 \$ (10 ^e) 120 \$ (11 ^e et 12 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription annuelle au CEAO – 40 \$ • Folio (9^e année seulement) – 30 \$ • Cahier solfège – 30 \$ (9^e année) et 45 \$ (10^e année) • 40 \$ polo (11^e et 12^e année) • Coûts de partitions pour un grand ensemble – 25 \$ (Prévoir 25 \$ supplémentaire par ensemble additionnel) <i>Ces frais ne comprennent pas les frais de l'habit de concert</i>
Musique instrumentale Cordes	185 \$	155 \$ (10 ^e) 165 \$ (11 ^e et 12 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription annuelle au CEAO – 40 \$ • Folio (9^e année seulement) – 30 \$ • Coûts de partitions pour un grand ensemble – 25 \$ (Prévoir 25 \$ supplémentaire par ensemble additionnel) • Remplacement – cordes et de colophanes – 30 \$ • Cahier de théorie (9^e et 10^e) – 15 \$, (11^e et 12^e) – 25 \$ • Inscription au festival + ateliers – 15 \$ • Coûts d'entretien des instruments et de l'équipement – 30 \$ <i>Ces frais ne comprennent pas les frais de l'habit de concert ni de la veste de pratique</i>
Musique instrumentale Vents et percussions	170 \$	140 \$ (10 ^e) 155 \$ (11 ^e et 12 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription annuelle au CEAO – 40 \$ • Folio (9^e année seulement) – 30 \$ • Coûts de partitions pour un grand ensemble – 25 \$ (Prévoir 25 \$ supplémentaire par ensemble additionnel) • Cahier de théorie (9^e et 10^e) – 15 \$, (11^e et 12^e) – 30 \$ • Accessoires : anches, huiles, graisses, bâtons, mailloches, nécessaire d'entretien, etc. – 15 \$ • Coûts d'entretien des instruments et de l'équipement – 30 \$ • Inscription au festival + ateliers – 15 \$ • Ces frais ne comprennent pas les frais du camp, de l'habit de concert et du gilet de répétition. <i>Ces frais ne comprennent pas les frais de l'habit de concert et du chandail de répétition.</i>

Concentration	Cotisations obligatoires		Description des cotisations
	9 ^e année	10 ^e à 12 ^e année	
Danse	260 \$		<ul style="list-style-type: none"> • Inscription annuelle au CEAO – 40 \$ • 6 présentations en salle – 120 \$ • Coûts des professionnels – 40 \$ (accompagnateurs) • Chandail – 60 \$
Théâtre	220 \$		<ul style="list-style-type: none"> • Inscription annuelle au CEAO – 40 \$ • 6 présentations en salle – 120 \$ • Chandail du CEA – 60 \$
Écriture et création littéraire	120 \$		<ul style="list-style-type: none"> • Inscription annuelle au CEAO – 40 \$ • présentations en salle – 40 \$ • Artistes professionnels – 40 \$
Arts visuels et médiatiques	150 \$		<ul style="list-style-type: none"> • Inscription annuelle au CEAO – 40 \$ • Coûts des matériaux périssables – 100 \$ • Laissez-passer annuel au Musée des Beaux-Arts – 10 \$
Cinéma et télévision	140 \$ (9 ^e et 10 ^e année)	200 \$ (11 ^e et 12 ^e année)	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription annuelle du CEAO – 40 \$ • Coûts de matériaux périssables 30 \$ (9^e et 10^e) 60 \$ (11^e et 12^e) • présentations en salle 40 \$ (9^e et 10^e), 60 \$ (11^e et 12^e) • Artistes professionnels 30 \$ (9^e et 10^e), 40\$ (11^e et 12^e)
Pour toutes les concentrations	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des frais (maximum 200 \$) pour les Festivals et pour les camps. Les dates et les coûts de participation pour l'année en cours seront remis aux parents au début de l'année selon les concentrations. 		